

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de synthèse d'une durée de 120 minutes permet d'apprécier les aptitudes du candidat :

- à analyser des documents d'un dossier, en sélectionnant les informations essentielles ;
- à comprendre les problématiques abordées dans les documents et à synthétiser les informations les soutenant ;
- à exposer d'une façon claire et concise, en un maximum de 450 mots et 70 lignes, les idées-forces du dossier.

Le dossier est composé de quatre documents de type textes, tableaux, ou graphiques. Le dossier ne comporte pas d'intitulé. Il appartient au candidat de déterminer lui-même le ou les thèmes communs aux documents proposés en donnant un titre à la note de synthèse globale.

Règlement :

Pour cette épreuve, vous devez en 30 minutes, lire et analyser les documents du dossier remis.

Au terme de cette lecture de 30 minutes, vous avez :

1. 45 minutes pour répondre aux deux questions de synthèse partielle
2. 45 minutes pour rédiger une note de synthèse globale des documents du dossier.

La phase de lecture et de préparation : 30 minutes

Il est important durant cette phase de lecture de ne pas privilégier un document au détriment d'un autre. Il s'agit pour le candidat de lire et d'analyser tous les textes. Ce travail d'analyse demande beaucoup d'attention, de vigilance et de rigueur quant à la sélection de l'information. L'analyse des documents doit être précise (ex : sources identifiées, citations exactes). A ce stade, le candidat doit faire un ou plusieurs recoupements entre les documents afin de mettre en évidence les différents aspects du problème abordé dans le dossier.

La phase de réponse aux questions de synthèse partielle :

45 minutes, 15 lignes et 100 mots maximum par question

Vous devez répondre aux deux questions ouvertes posées. Pour chacune des questions, vous devez préciser le ou les numéros de(s) document(s) qui vous auront permis de répondre. Cet aspect formel est important.

La phase de rédaction de l'exercice de synthèse globale :

45 minutes, 15 lignes et 100 mots maximum par partie

10 lignes et 50 mots maximum pour la conclusion

Enfin, vous devez rédiger, une note de synthèse à laquelle vous devez donner un titre (ce titre peut être le thème principal des documents). La structure de la note de synthèse globale devra être la suivante :

TITRE : 1 ligne PROBLÉMATIQUE : 2 lignes

1^{er} Sous-titre 1 : 1 ligne

2^e Sous-titre 2 : 1 ligne

• Conclusion : (50 mots)

La note de synthèse globale doit être brève, précise, structurée.

- **Brève** : elle ne doit pas excéder 250 mots.

- **Précise** : Son objet est d'énoncer ce que sont, selon vous, les idées-forces du dossier, et de traiter autour du thème principal, les arguments développés.
- **Structurée** : Il convient d'analyser les documents, d'en dégager les éléments essentiels puis de synthétiser ces éléments afin de dégager les points-clés du dossier aux fins de proposer une articulation des idées. Vous devez poser une problématique puis articuler vos idées en deux parties auxquelles vous attribuez un sous-titre.
Vous conclurez en exposant votre vision du problème.

Attention :

Une synthèse ne consiste pas à paraphraser ou à résumer successivement les documents.

Vous devez être vigilant quant à la qualité de l'expression écrite (style, grammaire, orthographe).

Notation

Les points seront répartis de la manière suivante :

Pour l'exercice de synthèse partielle noté sur 10 points (2 x 5 points) :

1. Identifier pour chaque question de synthèse partielle la problématique soulevée : **1 point**
2. Lire et exploiter les documents : **2 points**
Sélectionner dans les documents les idées pertinentes et s'y référer de manière explicite.
3. Formuler les idées avec concision et respecter les règles d'orthographe et de grammaire : **2 points**

Pour l'exercice de synthèse globale noté sur 10 points :

1. Introduire la problématique : **2 points**
Formuler un titre correspondant au thème général ;
Formuler la problématique.
2. Lire et exploiter les documents : **2 points**
Sélectionner les idées pertinentes selon la problématique.
Se référer de manière explicite aux documents. Il ne s'agit pas de recopier les documents. La paraphrase sera pénalisée. Si une partie d'un document est citée, elle doit l'être entre guillemets « ... ».
3. Organiser les idées générales : **2 points**
Formuler des sous-titres pour mettre en évidence le plan.
Confronter les documents et classer les idées dans chaque partie.
4. Rédiger : **2 points**
Formuler les idées avec concision tout en précisant pour chaque partie les documents utilisés et en respectant les règles d'orthographe et de grammaire
5. Conclure : **2 points**
Conclure brièvement sur le dossier tout en prenant position personnellement

ATTENTION : NE COMPOSER SUR LA FICHE DE REPONSE QU'APRES AVOIR ECRIT LA VERSION DEFINITIVE AU BROUILLON

PREMIER TEXTE

La surpêche fait stagner les prises de poissons

Les captures de poissons sauvages restent stables au niveau mondial. Une situation compensée par l'augmentation de la production aquacole.

LA PÊCHE mondiale continue son inexorable pression sur les ressources marines sauvages. C'est la principale leçon du rapport biennal de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) sur la pêche, qui paraît aujourd'hui. « *Il n'y a pas de changements massifs d'une année sur l'autre. L'évolution est très lente* », reconnaît Serge Garcia, directeur de la division des ressources halieutiques de la FAO. « *Depuis cinquante ans, on sait dans l'Atlantique nord que la pêche est mal gérée. Le syndrome s'est propagé aujourd'hui au niveau mondial.* »

Les captures en mer pour l'année 2005 s'élèvent à 85,8 millions de tonnes. [...]

« *Pendant les quinze dernières années, la proportion de stocks surexploités et épuisés est restée inchangée (un quart environ), après la forte augmentation enregistrée dans les années 1970 et 1980* », note le rapport. Les experts de la FAO estiment toutefois que la situation est préoccupante pour le merlu, la morue, le flétan, l'hoplostète rouge, le requin pèlerin et le thon rouge. « *Les zones où la pression de pêche est la plus forte sont l'Atlantique du sud-est, le Pacifique du sud-est, l'Atlantique du nord-ouest et les lieux de pêche du thon de haute mer dans les océans Atlantique et Indien.* »

De nouvelles générations de filets

Les données FAO étant calculées à partir des informations communiquées par les États sur la base des déclarations effectuées par les pêcheurs, leur portée est toute relative. Elles sont notamment remises en question, car les fraudes et les non-déclarations sont courantes et la pêche illégale prospère. [...]

« *Le problème de la pêche peut se résumer avant tout à celui de la surcapacité* », souligne de son côté Serge Garcia qui défend le travail de la FAO. On a construit beaucoup de gros bateaux entre 1970 et 1990 et, depuis, ils n'ont pas cessé d'augmenter leur puissance de pêche grâce à des équipements toujours plus sophistiqués comme le GPS, des sonars ou de nouvelles générations de filets. « *Même si aujourd'hui on en construit moins (350 gros bateaux par an au lieu de 2 700 dans les années 1980, NDLR), ces bateaux vieillissants sont toujours fonctionnels et terriblement efficaces* », poursuit Serge Garcia. Mais aucun responsable politique n'est prêt à vouloir couler ces bateaux qui pourraient un jour être tentés de choisir l'illégalité ou des pavillons de complaisance. L'expert croit néanmoins que, sous l'impulsion de la FAO, des bonnes pratiques de pêche vont être peu à peu adoptées dans le monde.

En attendant, la FAO se confine dans son rôle quand elle souligne que « *des réformes sont nécessaires pour renforcer les organismes régionaux d'aménagement des pêches, institutions multilatérales créées par les gouvernements pour promouvoir la coopération régionale en matière de gestion des pêches* ». Le problème, c'est que ces organismes au nombre de 39 ont accompagné l'augmentation des capacités de pêche sans pouvoir la freiner.

Avant tout préoccupée de l'alimentation des pays en développement, la FAO consacre un important volet à l'aquaculture. Si en 1980, seulement 9 % du poisson consommé par l'homme venait de l'aquaculture, aujourd'hui ce chiffre est passé à 43 % avec 47,8 Mt.

YVES MISEREY – 06/03/07 Le figaro

DEUXIEME TEXTE

Thon rouge : Barnier saisit ses homologues pour défier la Commission -Par Marc Vignaud Lepoint.fr 17/06/2008

Michel Barnier se lance dans une épreuve de force contre la Commission européenne. Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche conteste la décision de l'exécutif européen de fermer par anticipation la pêche au thon rouge pour cause de quotas trop vite remplis en Méditerranée. "La Commission nous annonce que tous les quotas sont atteints (pour les bateaux français, NDLR), ce qui n'est pas mon information [...] Il y a un problème de confiance, et il faut que la Commission fasse attention", a-t-il affirmé, dimanche, sur le plateau de l'émission Le Grand Rendez-Vous Europe 1/TV5Monde/Le Parisien-Aujourd'hui.

Michel Barnier a saisi mardi le conseil des ministres de l'Union européenne pour contester l'interdiction : la réunion technique demandée en urgence par la France et organisée lundi 16 juin "n'a pas permis de mettre en évidence les preuves tangibles de dépassement des quotas individuels attribués aux thoniers-senneurs français", explique le ministère de la Pêche. Paris demandait à la Commission d'apporter des preuves de ce qu'elle avance, et envisage de saisir la Cour de justice européenne si l'exécutif européen s'entête.

Une source européenne a pourtant confirmé lundi au point.fr la validité des chiffres de la Commission, qui sont établis après croisement de plusieurs données, notamment celles fournies par les pêcheurs eux-mêmes et par les États membres. Elle rappelle que la fin de la pêche ne concerne que les prises industrielles et préserve la possibilité d'exploiter la ressource pour les pêcheurs artisanaux, "les plus touchés" par la crise actuelle.

Un marché plus lucratif que jamais

L'interdiction en question ne concerne que les thoniers-senneurs, de grands chalutiers qui pratiquent une forme de pêche industrielle au thon rouge et comptent à eux seuls quelque 70 % des captures totales de cette espèce. Elle intervient 15 jours après la date de fin de saison, et touche également les pêcheurs grecs, italiens, chypriotes, maltais. Les pêcheurs espagnols devront remonter leurs filets, mais seulement à partir du 23 juin. En 2007, l'UE avait un droit de pêche pour cette espèce de 4.400 tonnes à répartir entre États membres et entre bateaux. Le marché est devenu plus lucratif que jamais : les pêcheurs pouvaient vendre leur thon à 3 euros le kilo l'an dernier, et sans doute à environ 9 euros en 2008.

Selon le ministre français, les 36 thoniers-senneurs français ne sont en moyenne qu'à "moins de 50 %, et même 30 %" de leur quotas individuel. Seuls deux bateaux l'ont déjà atteint et ont cessé leur activité pour la saison, à la demande du gouvernement".

TROISIEME TEXTE

Le naufrage de la pêche - Séverine Cazes - 05/06/2008 - Le Point

Pour contrer la flambée du gazole, les pêcheurs français réclament un prix plafond. Simple dose de morphine qui calmerait la douleur mais ne soignerait pas la maladie : la surexploitation des ressources marines.

Depuis trois semaines, le port de Sète respire la colère bien plus que l'odeur du poisson. « *Barnier parle, mais que va dire Bruxelles ? Nous avons l'habitude que l'Europe souffle le chaud et le froid sur les pêcheurs. Cette fois, on se battra jusqu'au bout!* » prévient Bernard Di Maio, 38 ans, le propriétaire du chalutier l'« Odyssée », qui, depuis la mi-mai, comme tous ses collègues, n'est pas sorti une seule fois en mer. Voilà quinze jours que, de Guilvenec à Saint-Quay-Portrieux en passant par Fos-sur-Mer, les pêcheurs français bloquent et débloquent des ports ou des dépôts de carburants pour protester contre un gazole trop cher. Poussée de fièvre qui dissimule une crise beaucoup plus profonde. « *Depuis la nuit des temps, la pêche fonctionne sur le mode de la razzia. Quant à l'Etat français, sa politique a toujours consisté à préserver la paix sociale. Mais cela n'est plus tenable, les côtes françaises sont dévastées* » : dans un récent ouvrage, le scientifique Philippe Cury lance un cri d'alarme contre la surexploitation des ressources marines.

Sète, le premier port de pêche français en Méditerranée, ressemble à un cimetière de bateaux... Les vingt-six chalutiers du port, pour la plupart des navires modernes de teinte blanche, rouge ou bleue-jamais de vert, cela porte malheur !-, attendent une aide des pouvoirs publics pour reprendre la mer. Absents du quai de la Marine, les grands thoniers sont partis au large des côtes libyennes et maltaises pour une campagne annuelle qui va durer deux ou trois mois. La pêche au thon rouge est si lucrative qu'ils peuvent encore supporter la flambée du gazole (+ 240 % depuis 2004). En revanche, pour les pêcheurs sétois restés sur le quai, on est loin du compte. De rage, ils ont vandalisé plusieurs supermarchés de la région, dont les étals continuent d'écouler des poissons d'élevage ou importés de pays hors Union européenne.

Bernard Di Maio et ses collègues ne font plus confiance à personne. Ni à la France ni à ces « *foutus* » fonctionnaires de Bruxelles qui « *n'ont jamais vu la mer* » et modifient chaque année les quotas de pêche autorisés, les fameux « TAC » (totaux admissibles des captures). « *Il y a quelques années, on nous a dit d'investir dans des bateaux neufs. Nous avons même été subventionnés pour cela. Aujourd'hui, il faudrait tout changer alors que les moteurs aux biocarburants et les énergies nouvelles ne sont pas au point !* » s'emporte Di Maio, sur le pont depuis l'âge de 17 ans. En trente ans, ce descendant de pêcheurs italiens, comme l'immense majorité des marins ici, a connu bien des crises et des plans de restructuration de la filière pêche. Mais cette fois, il veut « *du concret, pas de promesses !* ». Le gazole vaut actuellement 75 centimes le litre. « *Soit on obtient un engagement européen à 40 centimes, soit ce sera la guerre et peut-être la fin des chalutiers à Sète* », menace-t-il. Et d'ajouter, l'oeil rebelle : « *Un pêcheur, ce sont cinq emplois induits en ville...* »

« *Je ne vois pas d'issue*, dit aussi Bruno Liguori, 47 ans, qui travaille avec deux de ses enfants. *Je suis sûr que je n'irai pas jusqu'à la retraite ; quant à mes fils...* » Pourtant, Liguori le

concède, « *L'Etat français nous a bien aidés par le passé* ». Jusque dans les années 90, avant que les captures françaises ne commencent à baisser, les propriétaires de chalutiers sétois ont dans l'ensemble bien vécu. Certains sont même devenus très riches. Année après année, obligés de pêcher toujours plus loin avec des engins toujours plus puissants, ils ont modernisé leurs bateaux, se sont mis aux normes européennes sur l'hygiène et la sécurité et ont élargi les mailles de leurs chaluts pour laisser passer les petits poissons et prendre les plus gros. Il y a cinq ans, Bruno Liguori a ainsi investi 2 millions d'euros dans un nouveau chalutier, le « Thomas Antoine II ». [...]

Mais cette agitation ne doit pas masquer l'essentiel : la pêche française était en crise bien avant l'actuelle flambée du gazole. Depuis le début des années 90, les prises ont diminué d'environ 30 000 tonnes par an. Dans le même temps, le consommateur français, qui ne consommait que 27,3 kilos de produits de la mer, en 1990, en avale aujourd'hui 35,1 kilos par an (selon le rapport, en juin 2006, de la députée UMP du Finistère Hélène Tanguy)... Malheureusement, cette augmentation profite d'abord aux importations, qui alimentent notre marché à hauteur de 85 %. Dans le reste du monde, la demande en produits de la mer est également exponentielle et provoque une « *tragédie invisible et silencieuse* » qu'observe Philippe Cury depuis plusieurs décennies au fond des mers.

Pour donner la mesure de l'appauvrissement des mers en poisson, ce chercheur à l'Institut de recherche pour le développement aime évoquer le cas de la morue de Terre-Neuve, dans l'Atlantique nord, dont les stocks se sont effondrés en 1992. Depuis quinze ans, un moratoire sur la pêche imposé par les autorités canadiennes n'a toujours pas permis de restaurer les stocks de morue, au contraire. La France doit-elle redouter un tel scénario ? Pour le thon rouge de Méditerranée, on y est presque. « *D'après les scientifiques, il ne faudrait prélever que 15 000 tonnes de thon par an. Après marchandage entre pays européens, les quotas sont fixés à 28 000 tonnes. Et dans la réalité les captures légales et illégales atteignent 50 000 tonnes...* » déplore Cury, qui redoute que de nouvelles aides n'encouragent, une fois encore, la surpêche. Même si certains pêcheurs se distinguent. [...]

Aucun « résultat tangible »

A la différence des Etats, toujours très sensibles aux récriminations des pêcheurs, la Commission européenne tente, elle, d'imposer une gestion à long terme des ressources marines. Faisant fi de l'appel unitaire des pêcheurs européens pour une action à Bruxelles, le 23 juin, le commissaire maltais Joe Borg, chargé de la Pêche, vient d'ailleurs d'exhorter les Etats membres à ne pas céder à la démagogie. « *La situation des stocks halieutiques européens reste alarmante* », déclare Joe Borg. Cinq ans après la dernière réforme de la politique commune de la pêche, tous les efforts déployés n'ont produit aucun « *résultat tangible* ». Selon la communauté scientifique, 88 % des stocks de poisson de l'Union seraient déjà surexploités, contre 25 % dans le reste du monde... Face à cette situation désastreuse, certains scientifiques estiment que le plus sage serait de supprimer les subventions au secteur de la pêche. Interrogé par *La Tribune*, l'ancien directeur du département des pêches à la FAO, Serge Michel Garcia, jouit désormais d'une entière liberté de parole. Son constat fait froid dans le dos : « *L'augmentation*

du fioul n'est pas un accident. Pas plus que la chute des stocks de poisson. Dès lors, subventionner la flotte revient à repeindre les transats sur le "Titanic". »

QUATRIEME TEXTE

Un plan d'aide européen pour les pêcheurs

LIBERATION.FR - mercredi 16 juillet 2008

Les pêcheurs européens confrontés à l'envolée des prix du carburant vont pouvoir bénéficier d'un plan d'aide d'un coût total de jusqu'à 2 milliards d'euros, à la suite d'un accord conclu hier soir à Bruxelles, après le récent mouvement de grogne du secteur.

Ce programme d'urgence, adopté au cours d'une réunion des ministres de la Pêche selon la présidence de l'UE, va courir sur plusieurs années. Il prévoit à la fois des soutiens d'urgence pour les pêcheurs et des mesures de restructuration à plus long terme pour adapter la profession à la nouvelle donne du pétrole cher.

Il va être financé à hauteur de 1,4 milliard d'euros par des fonds déjà existant dans le budget européen pour la pêche, mais qui pourront être utilisés de manière plus souple, et plus rapidement, par les Etats de l'Union européenne qui en feront la demande.

Le reste, 600 millions d'euros, sera apporté en supplément par la Commission européenne, comme elle s'y était engagée le 8 juillet.

Dans le détail, le programme autorise à verser des "aides d'urgence" aux pêcheurs qui restent temporairement à quai, pendant une période maximale de trois mois, pour couvrir leurs frais d'équipage et leurs coûts fixes. A condition toutefois que cela entre dans le cadre d'un plan de restructuration.

Ce volet va représenter l'essentiel du coût prévu.

Il est aussi prévu de relever les plafonds d'aides publiques autorisées dans le secteur, de 30.000 euros sur trois ans actuellement par entreprise de pêche, à 100.000 euros, comme le demandaient notamment la France et l'Italie.

Bruxelles se montrera plus souple dans l'utilisation par les Etats des fonds européens d'aide à la pêche et élargira le champ des pré-retraites financées avec le soutien de l'UE.

Et la Commission va faciliter les aides visant à équiper les navires de pêche de moteurs plus économes en carburant et veut aider les pêcheurs à obtenir des prix plus élevés pour leurs captures auprès des intermédiaires et distributeurs.

Ce plan a été établi par le Commissaire européen pour la Pêche Joe Borg sous la pression des Etats membres ayant dû faire face aux manifestations de pêcheurs en colère en mai et juin face à la flambée des prix du gazole pour les chalutiers.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a pesé de tout son poids pour l'imposer à ses services, passant outre les réticences d'un certain nombre de ses collègues commissaires, réticents à dégager de nouvelles subventions, selon des sources européennes.

Il y a été fortement encouragé par la France en particulier, dont les autorités se sont longtemps plaintes de l'inaction de Bruxelles face au désarroi des pêcheurs, frappés de plein fouet par l'augmentation de 240% du prix du gazole pour les chalutiers

depuis 2002, à plus de 70 centimes d'euro le litre en moyenne aujourd'hui.

Ce plan n'a pas fait l'unanimité non plus parmi les Etats européens. Tous n'étaient pas d'accord hier soir et il a fallu passer au vote. Trois des 27 pays de l'UE se sont prononcés contre, l'Autriche, la Suède et le Danemark, et quatre se sont abstenus, selon une source diplomatique.

Le plan a dans le même temps déjà suscité les critiques d'associations écologistes, qui y voient un encouragement financier à la surpêche dans les eaux européennes alors que la priorité devrait être à la réduction de la flotte, trop importante par rapport aux réserves de poissons disponibles.